

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021 – 19H00
SALLE POLYVALENTE DE CHEVRIERES

HABITAT

Projet habitat inclusif Duerne avec l'OPAC - demande de garantie d'emprunt et de subvention

Le conseil communautaire,

- Considérant le projet d'habitat inclusif porté par l'association Solidair'aidants sur la commune de Duerne,
- Considérant la demande de l'OPAC auprès de la CCMDL pour :
 - Une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % à répartir entre la CCMDL et la commune pour un montant d'emprunt de 448.901 € réalisé auprès de la caisse des dépôts et consignation,
 - Une subvention d'équilibre d'opération de 70.000 €,
- Vu le plan de financement du projet,

	Montant	Quotité
Prêts		
PLS bâti 60 ans	340 434 €	55,6 %
PLS bâti 40 ans	108 467 €	17,7 %
Sous total prêts	448 901 €	73,3 %
Fonds propres		
FP reconstitués	93 433 €	15,3 %
Subventions		
Subventions Commune/EPCI	70 000 €	11,4 %
TOTAL	612 634 €	100 %

A l'unanimité des membres présents (Philippe GARNIER ne prend pas part au vote),
APPROUVE le versement d'une subvention de 70.000 € maximum,
ACCEPTE la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % de 448.901 €,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

GESTION DECHETS

Redevance ordures ménagères 2022

Le conseil communautaire,

- Considérant le déficit de 162.000 € prévu dans la section fonctionnement du budget primitif 2022,
- Vu l'augmentation de 2,5 € par part de la TGAP pour 2022,
- Vu la nécessité de couvrir le remboursement de l'emprunt à hauteur de 2 € par part,

A la majorité des membres présents (1 voix contre),

FIXE le montant de la redevance ordures ménagères à 75 € à compter du 1^{er} janvier 2022,
DECIDE que ce tarif est applicable pour 2022 et les années suivantes, sauf délibération contraire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Avenant n°2 convention RDS - traitement et rachat des cartons

Le conseil communautaire,

- Considérant que la CCMDL a conclu l'accord-cadre 2018-024-03 le 24 décembre 2018 pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022, avec la société RDS,
- Considérant l'avenant n°1 daté du 3 août 2020 concernant les frais de traitement des cartons issus des déchèteries,
- Vu l'évolution positive de la situation du marché du carton au cours des derniers mois,
- Considérant l'avenant n°2 permettant à la CCMDL de réaliser une économie potentielle selon les tonnages collectés en 2022 de 6.200 € TTC,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'avenant n°2 à passer avec la société RDS,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ce document.

SYDEMER - désignation de représentants à la Commission d'Appel d'Offres

Le conseil communautaire,

- Considérant que le SYDEMER demande à la CCMDL de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour sa Commission d'Appel d'Offres,
- Considérant que les représentants de la CCMDL au SYDEMER sont actuellement Bernard CHAVEROT, Fabrice BOUCHUT et Alain VIRICEL,
- Vu la proposition de désigner Bernard CHAVEROT en tant que titulaire et Fabrice BOUCHUT en tant que suppléant,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE cette proposition,

DIT que la CCMDL sera représentée à la Commission d'Appel d'Offres du SYDERMER par :

- Titulaire : Bernard CHAVEROT,
- Suppléant : Fabrice BOUCHUT.

TOURISME

Salva Terrae - demande d'exonération loyers 2021 et taxe foncière 2020-2021

Le conseil communautaire,

- Considérant que l'association Salva Terrae a eu de faibles recettes en 2020 et en 2021 à cause des conditions sanitaires et de la météo,
- Vu le montant de la dette s'élevant à :
 - 362 € pour la taxe foncière (2020),
 - 4.176 € TTC pour les loyers en 2020 et un reliquat de 780 € TTC en 2019,
- Vu la demande de l'association de l'exonération des loyers 2021 et de la taxe foncière 2020-2021,
- Considérant qu'une rencontre est prévue avec l'association le 16 décembre 2021 pour échanger sur les projets de l'association,

DECIDE de reporter la décision au conseil communautaire de janvier 2022.

AGRICULTURE

Désifruit - subvention en cofinancement de l'aide régionale

Le conseil communautaire,

- Considérant le besoin d'agrandissement de l'atelier collectif Désifruit lié à :
 - Une mise aux normes du laboratoire,
 - De nouvelles demandes d'utilisation de la part d'agriculteurs,
- Vu le dossier de demande de subvention FEADER déposé par les porteurs de projets,
- Vu la demande faite par la Région auprès de la CCMDL pour un cofinancement,
- Considérant que ce cofinancement est nécessaire pour valider la subvention,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 4.000 € à Désifruit.

VOIRIE

Fonds de concours - conventionnement avec les communes

Le conseil communautaire,

- Considérant que la communauté de communes est compétente en matière de travaux de voirie sur les voies communales,
- Considérant qu'une enveloppe financière est répartie chaque année entre les 32 communes selon une clé de répartition approuvée,
- Considérant qu'il est possible de conclure un accord lorsqu'une commune souhaite faire des travaux dépassant la dotation annuelle dans le cadre d'une convention de fonds de concours,
- Considérant que la convention de fonds de concours est actuellement signée par le Président au titre de sa délégation de signature (délibération du 15 juillet 2020),
- Vu la nécessité de fixer le cadre des conventions de fonds de concours par une délibération propre selon les principes suivants :
 - La réglementation impose un montant de fonds de concours inférieur ou égal à 50 % du montant total des travaux. Le montant versé par la commune ne doit donc pas dépasser le montant de l'enveloppe qui lui est allouée.
 - Les montants inscrits sont des estimations et une régularisation se fait avec le coût réel des travaux.
 - La CCMDL reste maître d'ouvrage et maître d'œuvre des travaux.

- Si le montant du fonds de concours dépasse 10.000 €, une demande d'acompte de 70% du fonds de concours sera faite auprès de la commune au démarrage des travaux. En dessous de 10.000 €, pas d'acompte demandé.

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention type de fonds de concours à passer entre la CCMDL et les communes qui le souhaitent, selon les dispositions ci-dessus.

Principe sur le cumul des enveloppes

Le conseil communautaire,

- Considérant le constat de la commission voirie :
 - certaines communes bénéficient d'enveloppes annuelles de travaux qui sont faibles dans leur montant et ne leur permettent pas de réaliser les travaux souhaités plus coûteux,
 - certaines communes ont des projets importants et souhaitent cumuler leur enveloppe sur plusieurs exercices,
- Vu la proposition de la commission voirie d'instaurer les principes suivants pour encadrer cette pratique :
 - les communes bénéficiant d'une enveloppe de travaux supérieure à 20.000 € pourraient cumuler cette enveloppe sur 2 ans (ce qui était déjà le cas),
 - les communes bénéficiant d'une enveloppe de travaux inférieure à 20.000 € pourraient cumuler cette enveloppe sur 3 ans,
- Considérant que les éventuelles dérogations devront être délibérées par une commission restreinte composée du trinôme « voirie » et du Président,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les principes énoncés ci-dessus sur le cumul des enveloppes.

ECONOMIE

Résidence Les Roches à Saint Symphorien sur Coise - location de l'atelier 2

Le conseil communautaire,

- Considérant la demande de location de l'atelier 2 faite par la société Distillerie Charbon pour une durée de 3 ans,
- Considérant que le prix de la location est de 670 € HT par mois à partir du 15 décembre 2021 pour le local de 100 m²,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le bail commercial à passer entre la CCMDL et la Distillerie Charbon,

AUTORISE le Président à signer les documents s'y rapportant.

ZA Le Plomb à Pomeys - projet acquisition SIEMLY

Le conseil communautaire,

- Considérant le projet du SIEMLY d'acquérir le lot n°3 sur la ZA le Plomb pour y installer son siège,
- Vu le prix de vente proposé de 30 € / m² soit 150.240 € HT + la TVA à la marge applicable sur la zone du Plomb (1.560 €),
- Vu l'avis du service des Domaines en date du 17 décembre 2020,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la cession de 5.000 m² au SIEMLY,

AUTORISE le Président à signer la promesse unilatérale de vente ainsi que l'acte authentique à intervenir.

ZA du Pertuis – régularisation de la promesse de vente et autorisation de la signature de l'acte authentique au profit de la SARL Janoray ou toute autre personne s'y substituant

Le conseil communautaire,

- Considérant la délibération n°21-0917 du conseil communautaire du 28 septembre 2021 autorisant la cession d'un terrain à la SARL Janoray,
- Vu le document d'arpentage faisant apparaître une surface de 4.063 m² au lieu des 4.004 m² mentionnés dans la délibération susmentionnée,
- Vu la valeur estimée par le service des Domaines à 93.000 € HT,
- Vu la proposition de cession au prix de 93.496 € HT (TVA applicable : 18.699,20 €),

A l'unanimité des membres présents,

RETIRE la délibération 21-0917 du conseil communautaire du 28 septembre 2021,

APPROUVE la cession de 4.063m² correspondant aux parcelles D977, D953 et D956 situées sur la ZA du Pertuis à Sainte Catherine au prix de 93.496 € HT au profit de la SARL Janoray ou toute autre personne s'y substituant,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la promesse de vente et l'acte authentique.

COMMERCE - ARTISANAT

Convention CCI-CMA pour portrait économique CCMDL

Le conseil communautaire,

- Considérant la demande d'étude de portrait économique faite à la CCI-CMA,
- Considérant que l'analyse proposée par la CCI-CMA porte sur les points suivants :
 - Jointure fichier RCS/RM,
 - Liste des établissements actifs et comptage,
 - Volume total d'emplois et par secteurs d'activité,
 - Analyse par code APE, famille d'activités,
 - Qualification par statut et forme d'entreprises,
 - Evolution du tissu depuis 2016, identification des tendances,
 - Dynamique entrepreneuriale analysée à partir des créations/radiations,
 - Focus par secteur d'activité commerce/artisanat alimentaire et commerce non alimentaire,
 - Statistique sur l'âge des dirigeants, enjeu transmission,
 - Analyse des porteurs de projets et demandes exprimées par les entreprises,
- Vu le coût prévisionnel de 3.000 € HT pour cette étude,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la réalisation de l'étude de portrait économique par la CCI-CMA,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention s'y rapportant.

Convention de partenariat Envie d'R 2022-2023

Le conseil communautaire,

- Considérant la dynamique menée par Cap Rural dans le cadre du dispositif Envie d'R et plusieurs territoires ruraux d'Auvergne Rhône Alpes (dont la CCMDL) depuis le 1^{er} janvier 2018,
- Considérant l'intérêt de poursuivre ce partenariat,

- Vu le montant de la contribution par structure s'élevant à 5.000 € pour 2022-2023 soit 2.500 € par an,
- Vu convention proposée pour une durée de deux ans,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention de partenariat 2022-2023 avec Envie d'R,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

ASSAINISSEMENT

Travaux assainissement Brussieu - extension du réseau - convention de participation financière à passer avec la commune de Brussieu et les riverains raccordés au réseau

Le conseil communautaire,

- Vu la charte de la compétence assainissement approuvée par la délibération n°211128 du conseil communautaire du 22 novembre 2021,
- Considérant les travaux d'assainissement pour la mise en place d'un réseau de transfert des eaux usées de Brussieu bourg à la Giraudière,
- Considérant que trois propriétaires d'habitations en assainissement non collectif souhaitent se raccorder au réseau d'assainissement collectif permettant la desserte de leur propriété,
- Considérant que la commune de Brussieu a donné son accord pour la prise en charge d'une partie des coûts par le biais d'un fonds de concours,
- Considérant l'accord donné par les propriétaires pour une contribution financière estimée à 4.730 € sous la forme d'offre de concours,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention de fonds de concours à passer avec la commune de Brussieu en vue de la participation au financement des travaux de création d'une antenne pour la desserte en assainissement de plusieurs parcelles, à hauteur de 7.000 €,

ACCEPTE l'offre de concours de M. BECETTE, Mme RIBEYRON et M. THIZY, d'un montant estimatif de 4.730 € par particulier,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour de la délibération sur le RIFSEEP

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération n° 170734 prise par le conseil communautaire du 19 décembre 2017 concernant la mise en place du RIFSEEP,
- Considérant que certains cadres d'emplois n'avaient pas pu y être intégrés faute de décret d'application, décrets qui ont été publiés depuis,
- Vu la nécessité de faire entrer les cadres d'emplois ci-dessous dans le RIFSEEP :
 - Ingénieur (2 agents concernés),
 - Technicien (3 agents concernés),
 - Educateur de jeunes enfants (2 agents concernés),
 - Auxiliaire de puériculture (4 agents concernés),

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'intégration des cadres d'emplois mentionnés ci-dessus dans le RIFSEEP mis en place par la collectivité depuis le 19 décembre 2017.

Dispositif de signalement des violences

Le conseil communautaire,

- Considérant le nouvel article 6 quarter A dans la loi n°83-643 fixant les droits et obligations des fonctionnaires, qui prévoit pour les employeurs de 3 versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes,
- Considérant que le CDG69 propose une nouvelle prestation pour mettre en œuvre ce dispositif obligatoire comprenant a minima :
 - Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements,
 - Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien, ainsi que vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée,
- Vu les services que permet cette adhésion au CDG69 :
 - Fourniture d'un outil dématérialisé permettant de recueillir les signalements des agents et de suivre le traitement du signalement,
 - Prestations de conseil, d'accompagnement et de traitement des situations,
- Vu le montant de la participation présenté dans le tableau ci-dessous :

Effectif collectivités affiliées (obligatoires et volontaires)	Montant de la participation
1 à 30 agents	100 €
31 à 50 agents	200 €
51 à 150 agents	300 €
151 à 300 agents	400 €
301 à 500 agents	500 €
> 500 agents	1 € / agent
Collectivités non affiliées	1,5 € / agent

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention d'adhésion à intervenir avec le CDG69,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite,

APPROUVE le paiement annuel au CDG69 d'une somme de 400 € relative aux frais de gestion et au pilotage du contrat jusqu'au terme de la convention et calculée compte tenu de ses effectifs, ainsi que les dépenses liées au traitement des signalements par le prestataire Allodiscrim.

CULTURE

Grille tarifaire pour location matériels

Le conseil communautaire,

- Considérant que la CCMDL possède des praticables, grilles, paravents et verres réutilisables,
- Vu le règlement proposé pour la location des praticables,
- Vu les tarifs proposés pour la location des matériels :

Type de matériel	Montant territoire	Montant hors territoire	Nombre de pièces
Praticables	3 €	6 €	28
Grilles	1 €	2 €	44
Paravents	2 €	4 €	12
Verres réutilisables	Gratuit 1 € par verre perdu	-	-

A l'unanimité des membres présents,
APPROUVE les tarifs tels que proposés ci-dessus.

OFNIBUS (objets filmiques non inventoriés) - demande de subvention

Le conseil communautaire,

- Considérant que l'association OFNIBUS organise une résidence d'archives itinérantes sur les Monts du Lyonnais et Forez Est soutenue par la DRAC,
- Vu la demande de subvention de l'association à la CCMDL à hauteur de 1.000 €,
- Vu l'avis favorable donné par la commission culture,
- Vu l'intérêt pour notre territoire d'avoir une banque d'images qui pourrait être projetées dans les cinémas,

A l'unanimité des membres présents,
APPROUVE l'octroi d'une subvention de 1.000 € à l'association OFNIBUS,
AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents s'y rapportant.

Contrat de projet - remplacement animateur du réseau des médiathèques

Le conseil communautaire,

- Considérant le recrutement de l'animateur du réseau des médiathèques, sur un poste de chargé de mission plan alimentation territoire,
- Considérant qu'un recrutement est en cours pour le remplacer dans le cadre d'un contrat de projet de deux ans,
- Considérant que la compétence lecture est assurée par les communes,

A l'unanimité des membres présents,
APPROUVE la création d'un contrat de projet pour deux ans,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

AFFAIRES JURIDIQUES

Approbation de la convention de DSP liant la CCMDL et la SPL pour Escap'Ad

Le conseil communautaire,

- Considérant que la CCMDL est propriétaire du centre aquatique Escap'Ad à Saint Laurent de Chamousset,
- Considérant que la CCMDL a décidé de confier l'exploitation des bassins de natation, de l'espace fitness et de l'espace bowling à la SPL Escap'Ad,
- Vu la nécessité de mettre en place une convention, de délégation de service public entre les deux parties pour régir les relations concernant notamment :
 - Les principes généraux d'exploitation,
 - L'occupation des locaux, des équipements et du matériel,
 - La réalisation des travaux et entretien,
 - Les clauses financières, notamment la validation du montant de la subvention d'équilibre versée par la CCMDL à la SPL à hauteur de 600.000 €,
- Vu le projet de convention à intervenir,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de convention de DSP liant la CCMDL et la SPL pour l'exploitation du site Escap'Ad,

APPROUVE le montant de la subvention d'équilibre à intervenir par la CCMDL auprès de la SPL d'un montant de 600.000 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention.

Approbation de la convention de groupement de commande pour le marché des assurances

Le conseil communautaire,

- Considérant que la CCMDL, dans un objectif de mutualisation de moyens, a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant les assurances,
- Vu la réponse favorable de 15 communes,
- Considérant que cette mutualisation a pour objectifs :
 - De choisir une assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à accompagner les membres du groupement dans la conduite des consultations à venir et le suivi des contrats en option,
 - De mettre en place les prestations d'assurance pour chacun des membres du groupement,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commande relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la passation des marchés d'assurance,

AUTORISE Monsieur le Vice-Président à signer la convention de groupement.

Assurances - avenant au contrat de dommages aux biens

Le conseil communautaire,

- Considérant la délibération n°170747 approuvée par le conseil communautaire du 25 juillet 2017 autorisant Monsieur le Président à signer les marchés d'assurances pour l'ensemble des biens communautaires,
- Vu le souhait de PNAS, assureur de la CCMDL en dommage aux biens, de mettre fin au contrat en usant de sa faculté de résiliation annuelle sauf acceptation d'une majoration au contrat de 30% pour l'année 2022,
- Vu le sourcing réalisé auprès d'autres potentiels assureurs confirmant que la prime annuelle demandée par PNAS reste la plus intéressante financièrement malgré la demande de majoration de 30%,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'avenant pour le marché n°2017-13-01 – dommage aux biens, selon les conditions susmentionnées,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant,

DIT que les crédits pour faire face à cette dépense sont inscrits au budget prévisionnel 2022.

FINANCES

Escap'Ad – approbation avenant Covid

Le conseil communautaire,

- Considérant que la gestion du centre aquatique Escap'Ad a été confiée au groupe RECREA par un contrat signé le 3 juin 2016, allant jusqu'au 31 décembre 2021,
- Considérant que la période de pandémie avait eu des conséquences très défavorables en 2020 donnant lieu au vote de deux avenants attribuant une contribution complémentaire de la CCMDL à hauteur de 66.983 € puis 25.000 €,
- Considérant que sur l'année 2021 :
 - Le centre aquatique est resté fermé au public du 1^{er} janvier au 9 juin,
 - Les scolaires n'ont pas été accueillis du 20 janvier au 3 mai,
- Considérant que le délégataire a connu une perte totale de recettes commerciales tout en assurant la continuité des prestations notamment celles relatives à la maintenance, à la prise en charge du personnel et à la communication,
- Vu la proposition de leur apporter un complément pour compensation de service public pour l'année 2021 d'un montant de 80.000 € maximum, ne pouvant être supérieur à 50 % du déficit de l'exercice 2021,
- Vu la proposition d'avenant,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'avenant 5 à passer avec la SNC Escap'Ad,

APPROUVE le versement du complément après la réception des comptes annuels de la SNC Escap'Ad validés par le comptable,

AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

Quart des crédits

Le conseil communautaire,

- Considérant que le vote des budgets primitifs de la CCMDL est prévu en mars 2022,
- Considérant que certaines opérations d'investissement ne peuvent attendre ce délai pour être payées,
- Vu la proposition d'autoriser la CCMDL à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la CCMDL à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ecritures de stock des zones de la Loire - approbation DM

Le conseil communautaire,

- Considérant que lors du transfert de la zone d'activité de Croix Chartier et de la zone d'activité de Villedieu à la CCMDL, les écritures de stock n'avaient pas pu être passées,

- Considérant que le Trésor Public a transmis à la collectivité les montants, écritures budgétaires d'ordre sur cette fin d'année, il convient d'inscrire ces crédits en décision modificative, étant précisé qu'ils n'ont pas d'impact financier,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les décisions modificatives sur les budgets ZA de Croix Chartier et ZA de Villedieu.

INSTITUTION

Mise en place de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le conseil communautaire,

- Considérant la délibération n°210609 du conseil communautaire du 22 juin 2021 créant et fixant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- Vu les délibérations prises par les communes pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants en application de cette décision,
- Vu les membres proposés par les communes pour le mandat 2020-2026 :

	Titulaires	Suppléants
Aveize	Michel BONNIER	Jean-Claude VOUTE
Brullioles	Pascal FICHET	Alain FRANÇON
Brussieu	Michel VENET	Catherine LOTTE
Chambost Longessaigne	Marie-Luce ARNOUX	Richard SOULARD
Châtelus	Alain VIRICEL	Gilles BARCET
Chevrières	Norbert DUPEYRON	Louisa SAHUC
Coise	Philippe BONNIER	Joël GUINAND
Duerne	Benoit VERNAISON	Cédric FONT
Grammond	Patrice CARTERON	Laurent CHIPIER
Grézieu le Marché	Véronique BLANCHARD	Yannis HODOUL
Haute Rivoire	Nicolas MURE	Nathalie JACQUEMOT
La Chapelle sur Coise	Antoine FAYOLLE-DROUET	Olivier CAUMEIL
Larajasse	Franck GUILLON	Fabrice BOUCHUT
Les Halles	Isabelle GOUBIER	-
Longessaigne	Michel RAMPON	Florent IMBERT
Maringes	François DUMONT	Catherine PELLETIER
Meys	Philippe GARNIER	Richard GRAEL
Montromant	Marie-Charles JEANNE	Stéphanie MARCELLIN
Montrottier	Michel GOUGET	Bernard CHAVEROT
Pomeys	Jean-Marc GOUTAGNY	Monique RAGEYS
Souzy	Guy SAULNIER	Cyrille PUPIER
St Clément les Places	Denis COLLOMB	Daniel FOL
St Denis sur Coise	Daniel BONNIER	Jean-Louis CASSE
St Genis l'Argentière	Alexis BADOIL	Gilbert MOSNIER
St Laurent de Chamousset	Pierre VARLIETTE	Gwendoline CHALON
St Martin en Haut	Régis CHAMBE	Nathalie FAYET
St Symphorien sur Coise	Eric MICHELOT	Jérôme BANINO
Ste Catherine	Pierre DUSSURGEY	Lucien DERFEUILLE
Ste Foy l'Argentière	Karine BERGER	Georges BUFFARD

Villechenève	Nicolas FAVRICHON	Bruno PIQUET
Viricelles	Grégory PROTIERE	Marie-Josée CHADUIRON
Virigneux	Ghislaine DUVIGNAU	Hélène CHARBONNIER

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la composition de la CLECT telle que mentionnée ci-dessus.

Désignation d'un nouveau représentant au syndicat d'eau et d'assainissement Chazelles / Viricelles

Le conseil communautaire,

- Considérant que la CCMDL adhère au syndicat d'eau et d'assainissement Chazelles / Viricelles par représentation substitution de la commune de Viricelles,
- Considérant que le délégué désigné, Monsieur Jean-Luc GRANGE, a démissionné du conseil municipal,
- Considérant que la commune nous demande de désigner un autre représentant,

A l'unanimité des membres présents,

DESIGNE Monsieur Pascal JALLABERT en tant que nouveau représentant au sein du conseil municipal de Viricelles pour siéger au comité syndical du Syndicat d'eau et d'assainissement de Chazelles / Viricelles.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président,
Régis CHAMBE

